4 SEP. 2013

Unité
Administration des Députés

DECLARATION DE PARTICIPATION DE DEPUTES

A DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR DES TIERS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 3, DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE DES DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INTERÊTS FINANCIERS ET DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nom:	JAN	
Prénom:	Rachida	

Je soussigné(e) déclare par la présente, sur l'honneur et en pleine connaissance du règlement du Parlement européen, en particulier de son annexe I contenant le code de conduite des députés, conformément à l'article 5, paragraphe 3, de ce code ainsi qu'à la décision prise par le Bureau le 15 avril 2013, avoir, à la suite d'une invitation et dans l'exercice de mes fonctions de député au Parlement européen, participé à la manifestation suivante organisée par un tiers, pour laquelle mes frais de voyage, d'hébergement ou de séjour ont été payés ou remboursés par un tiers:

Date: 12 ot 2013 Signature:

LES INDICATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SONT FOURNIES SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU DÉPUTÉ ET DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AU PLUS TARD LE DERNIER JOUR DU MOIS SUIVANT LE DERNIER JOUR DE SA PARTICIPATION À UNE MANIFESTATION CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU BUREAU DU 15 AVRIL 2013.

La présente déclaration sera publiée sur le site internet du Parlement.

À ENVOYER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À:

Administration-Deputes@europarl.europa.eu

FAIRE SUIVRE L'ORIGINAL SIGNÉ À:

PARLEMENT EUROPÉEN

Unité "Administration des députés"

rue Wiertz, 60

PHS 07B046

B - 1047 BRUXELLES

Avis juridique: L'unité "Administration des députés" est responsable du traitement des données au sens du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1) et de la décision du Bureau du 22 juin 2005 relative aux dispositions d'application de ce règlement (JO C 308 du 6.12.2005, p. 1).

INFORMATIONS OBLIGATORES	POIRES SEE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE	
	INFORMATIONS A COMMUNIQUER	À COMPLÉTER EN CONSÉQUENCE
TIERS	Nom, fonction et adresse du tiers ayant payé ou remboursé les frais du député²	DEPUTCENCENT OF THE RESTAND SUICHEMING DEPUTE A PRICE CA BOUGHT ON RECEIPTED TO CHER DE LA LASS RAKON PARTIE PARLIMENTANDE LA LASS RAKON PARTIE AND LASS RAKON PARTIES AND LASS RAKON
	Voyage:	Out)/ Non Moyen de transport (p. ex. avion, train): AVioN Classe (p. ex. économique, affaires): Affiti (任)
TYPE DE FRAIS COUVERTS	Hébergement:	Oui/Non Nom de l'hôtel: JW NARRIOIT ASSILERON Nombre de nuits 3: 4
	Frais de séjour:	Ouj / Non / En partie (veuillez préciser dans la partie "Commentaires" ci-dessous) TPANSPo(4 代 保色社
	Dates (et durée) de la participation du député à la manifestation:	7-10 juillet 2013
DÉTAILS DE LA MANIFESTATION	Type de manifestation (s'il n'est pas possible de joindre un programme de la manifestation à la déclaration, veuillez la décrire dans la partie "Commentaires" ci- dessous):	ALNOONING DANS LE CHORE D'UNE BUEGATION CONPOSEE DE PLEMBRES DU FARLATION TURNEUR POUR DIPROGRAL SOR LES PERMIONS DE-FREERBANDAN
	Lieu (pays, ville):	BAKOU, RECKLAMINIAN
INFORMATIONS FACULTATIVES	VTIVES	
COMMENTAIRES	LOUGINES DE TERRINO	NISTREL, ET B'ANTRED OFFICIELS

 ² Si le tiers figure dans le registre de transparence, un renvoi peut y être fait.
 ³ Les petits déjeuners ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration séparée.